



HAL
open science

Exil, retour d'exil: Cicéron

Jean-François Géraud

► **To cite this version:**

Jean-François Géraud. Exil, retour d'exil: Cicéron. Journées de l'Antiquité et des Temps anciens 2014-2015, Université de La Réunion, Apr 2014, Saint-Denis, La Réunion. pp.241-257. hal-01894016

HAL Id: hal-01894016

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01894016>

Submitted on 12 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Exil, retour d'exil : Cicéron

JEAN-FRANÇOIS GÉRAUD
MAÎTRE DE CONFÉRENCES
CRESOI – OIES
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

A la mémoire de mon père : torni !

Nous vivons dans un monde travaillé par l'exil, où la figure de l'exilé est démultipliée par celle du migrant. On compte actuellement plus de 200 millions de migrants dans le monde, ce qui constituerait le 5^e pays le plus peuplé de la planète. Dans cette constellation, La Réunion entretient des rapports complexes et singuliers avec l'exil, ou l'ex-île comme dirait Carpanin. Sans doute est-on venu en cette île décentrée pour se retirer de soi, et y a-t-on déporté des hommes que l'on a retirés plus encore d'eux, les esclaves ; au siècle dernier, le BUMIDOM diffuse toujours l'idéologie que le Réunionnais ne peut s'accomplir qu'en s'exilant. A l'inverse les « zoreys », les originaires de France Métropolitaine qui font le choix de vivre sur l'île de La Réunion, ne sont-ils pas attirés en cette sorte d'exil par le vocable « réunion » et son signifiant, comme lieu de remembrement, de rassemblement possible du Moi ?¹ Ainsi l'ambivalence de l'exil associe-t-elle le châtement par la séparation et l'opportunité de la libération du sujet par rapport au groupe familial ou sociétal.

La construction de l'exil et sa théorie en notre imaginaire nous viennent des Romains : la langue grecque ne distingue pas la fuite de l'exil volontaire, du bannissement légal, alors que le latin distingue l'exil, au sens juridique du terme, de la fuite. Dans la Rome antique le bannissement est désigné par une formule d'« interdiction » qui associe deux éléments, « l'eau » et « le feu », historiquement attestée depuis l'époque médio-républicaine². Pour autant, les occurrences historiques qui attestent de son application sont très rares (-212 ; -100 ; -86)³. Cicéron,

¹ Philippe Grondin, « Un point de vue sur la question de l'exil ou de l'héritage pluriel à la possible transformation singulière », texte présenté au Colloque *60 années de départementalisation pour La Réunion, un regard de la diaspora*, de l'association AMARRES, Paris, 18 Mars 2006.

² Yann Rivière, « L'interdiction de l'eau, du feu... et du toit (sens et origine de la désignation du bannissement chez les Romains) », *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 2013/1 Tome LXXXVII, p. 125-155.

³ Yann Rivière, « *L'interdictio aqua et igni* et la *deportatio* sous le Haut-Empire romain (Etude juridique et lexicale) », dans Philippe Blaudeau, *Exil et relégation. Les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne (1^{er}-6^e siècle après Jésus-Christ)*. Paris : de Boccard, 2008, p. 47-113, 380 p.

quatrième exemple, serait donc l'un des premiers Romains à connaître l'exil, du 20 mars 58 au 4 août 57, pendant un an et demi.

Bien que son exil soit la plupart du temps évacué comme une parenthèse de peu d'importance par ses biographes⁴, « l'événement dont il s'agit, écrit son historiographe Jacques Morabin, sous quelque face qu'on regarde, est un des plus considérables de l'histoire de Cicéron, c'est le seul que l'on puisse détacher sans être obligé d'entamer d'autres récits, et sans tomber dans l'inconvénient des redites, c'est par-dessus tout cela celui dont notre orateur a pris le plus de soin de rappeler le souvenir et de décrire les particularités »⁵. Sous la République, à la différence du Principat, l'exil n'est pas une peine, comme l'indique Cicéron lui-même dans un passage du *Pro Caecina*⁶, pourtant l'orateur vit cet exil comme une punition par l'espace, qui provoque en lui une crise d'identité, dont les manifestations ont été complaisamment stigmatisées par la critique traditionnelle, singulièrement le vichyste Carcopino, comme révélatrices de la faiblesse de l'orateur⁷. Elles dévoilent au contraire un effort de construction de soi.

** **

Élu à l'unanimité consul en 63, Cicéron réprime la conjuration de Catilina en faisant voter en décembre de la même année, contre l'avis de César et avec l'appui de Caton, l'exécution de tous les complices. En fait Cicéron est piégé par les *optimates* qui ont soutenu sa candidature au consulat et l'utilisent pour effectuer le travail de répression à leur place. La sentence est exécutée le jour même et l'orateur en supportera seul les conséquences décalées. À peine entré en charge en 58, le tribun de la plèbe Clodius (1) que Cicéron a dénoncé dans l'affaire de la *Bona Dea*⁸, propose le projet de loi *De capite civis Romani* qui vise Cicéron.

⁴ « César lâche sur lui Clodius, et c'est l'exil » note compendieusement Henri Irénée Marrou dans une étude pourtant très pénétrante : « Défense de Cicéron », *Christiana tempora. Mélanges d'histoire, d'archéologie, d'épigraphie et de patristique*. Rome : École Française de Rome, 1978, p. 299-321. Voir Gina de Benedetti, *L'Esilio di Cicerone e la sua importanza storico-politica*, estratto da *Historia*, 1929, VII-VIII, n° 2-3-4, Anno III. Milano : Tip. Popolo d'Italia, 92 p.

⁵ Jacques Morabin, *Histoire de l'exil de Cicéron*. Paris : Lambert Coffin Imp., 1725, 527 p.

⁶ « L'exil n'est pas un châtement, mais un refuge et un port pour un suppliant. En effet, quand on veut échapper à une peine ou à un désastre, on change de sol, c'est-à-dire que l'on transforme sa résidence et son lieu de séjour. C'est pourquoi dans aucune de nos lois, on ne trouvera qu'un méfait ait été puni de l'exil, comme cela se passe dans les autres cités, mais quand les hommes évitent les chaînes, la mort et l'infamie, qui sont établies par les lois, ils fuient en exil comme auprès d'un autel », Cicéron, *Pro Caecina*, 100.

⁷ Jérôme Carcopino, *Les Secrets de la Correspondance de Cicéron*. Paris : L'Artisan du Livre, 1947. 2 vols in-8°, 446 et 494 p.

⁸ Cicéron était d'abord un ami de Clodius, et dans l'affaire Catilina, il a trouvé en lui un allié et un garde du corps particulièrement dévoué. Mais lorsque, dans le scandale de la *Bona Dea*, Clodius



1. Buste (présumé) de Clodius

Tout citoyen ayant mis à mort un autre citoyen romain sans jugement serait *aqua et igni interdictus*, retranché de la communauté. Dans le contexte du premier triumvirat (2) auquel l'orateur est hostile, César est derrière Clodius : le

affirme pour sa défense qu'il n'était pas à Rome ce jour-là et qu'il était resté sur ses terres, loin de la Ville, Cicéron dépose contre lui : il déclare que Clodius lui a rendu visite. Les raisons de ce témoignage qui ruine l'alibi de Clodius sont politiques : Cicéron veut alors rallier le cercle de l'aristocratie conservatrice décidée à abattre Clodius.

futur dictateur a sur le moment intérêt à l'absence de Cicéron de Rome pour que le consulat qu'il a fait attribuer pour l'année 58 à Pison, son beau-père, et à Gabinius, l'un des amis de Pompée, suivis des riches gouvernements de Macédoine et de Syrie pour leur année proconsulaire, ne soit pas remis en question.



2. Le premier triumvirat : César, Crassus, Pompée

Voulant écarter Cicéron de Rome ou le lier à sa cause, César lui offre une légation libre, l'une des vingt places de commissaire pour l'exécution de la loi agraire, le titre de lieutenant dans son armée des Gaules : Cicéron refuse tout. César, sans doute à regret, l'abandonne au ressentiment de Clodius.

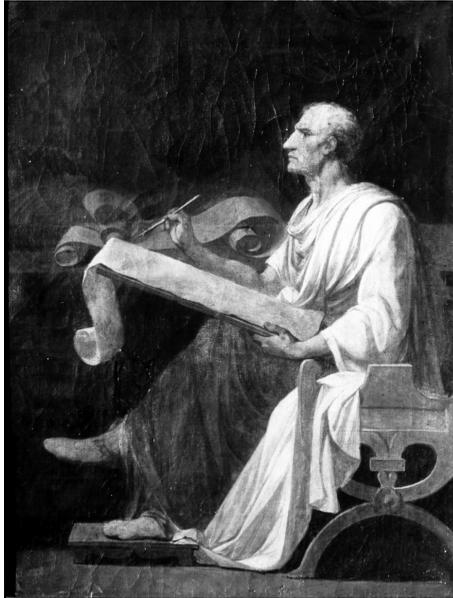
Après avoir tenté en vain de persuader ses alliés, dont Pompée, de plaider en sa faveur, Cicéron quitte Rome⁹ sans attendre le vote : peut-être espère-t-il désarmer ses ennemis par cet exil volontaire et prévenir une condamnation¹⁰. Mais le 13 avril Clodius fait voter une deuxième loi, *De exilio Ciceronis*, pour s'assurer l'éloignement définitif de l'orateur. Devenu *relegatus*, frappé de l'*aqua et igni interdictio*¹¹, il doit quitter l'Italie, s'en éloigner de 500 milles (750 km), et ses biens sont pillés.

⁹ Il est vrai que la distance le protège contre toute contrainte tribunicienne, car le pouvoir des tribuns s'arrête à la première borne milliaire.

¹⁰ « Comme, selon les principes de la constitution, un citoyen ne pouvait être condamné à mort que par décision du peuple, on laissait à l'accusé d'un crime la faculté de se bannir lui-même de la cité : ce droit a été consacré par la loi Porcia. Contraint de sortir d'Italie, l'exilé volontaire perdait, par sa réception dans une nouvelle cité, le titre auguste de citoyen romain. Les comices sanctionnaient alors l'exil plutôt qu'ils ne le prononçaient. Les biens de l'exilé étaient, pour tous les cas de *perduellio* ou *majestas*, publiés et vendus », Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, « Exil », L. II, t. 2, p. 943-945. Paris : Hachette, 1877-1919.

¹¹ « L'*aqua et igni interdictio* est considérée comme une peine capitale, car sous l'effet d'une telle peine, la tête est retranchée de la cité. À l'époque classique, le contenu de cette peine est rendu

Plutarque, Appien, Dion Cassius qui lui est hostile¹² relatent l'exil de Cicéron. Mais la source principale sont ses lettres : 27 à son ami Atticus, 4 à Terentia, sa femme, 2 à son frère Quintus et une lettre à Q. Metellus Nepos, l'un des consuls de 57 (3) ; sans doute Cicéron en a-t-il écrit d'autres qui sont perdues. Au début de février 57, la correspondance s'interrompt pour environ sept mois et ne reprend qu'au milieu du mois de septembre, après le retour de l'orateur en Italie.



3. « Cicéron écrivant »¹³

Cicéron s'engage dans l'exil d'une manière paradoxale. Il n'emploie jamais le terme *exsilium* dans ses lettres, et lui préfère les mots plus génériques et

par l'expression *deminutio capitis*. *L'aqua et igni interdictio* entraîne indiscutablement la perte de la citoyenneté, malgré les efforts rhétoriques de Cicéron pour soutenir le contraire. Il y a donc une perte de l'existence civique. Par ailleurs, en exil au lieu d'être exécuté, le condamné perd en même temps que ses biens toute capacité de les transmettre par testament », Yann Rivière, « *L'interdictio aqua et igni* et la *deportatio* sous le Haut-Empire romain (Etude juridique et lexicale) », art. cité.

¹² Guy Lachenaud, « Dion Cassius a-t-il horreur des intellectuels ? », in Daniel Auger et Etienne Wolff, *Culture classique et christianisme*. Paris : Editions Picard « Textes, images et monuments de l'Antiquité au Haut Moyen Âge », 2008 p. 215-223.

¹³ Huile sur toile (41,5x32,5 cm) attribuée à Pierre Peyron (1744-1814).

solennels de *calamitas*, de *pernicies* ou encore de *vulnus*¹⁴. Soit qu'il n'ait à aucun moment considéré que son éloignement constituait un exil, soit qu'il ait jugé, en prévision de son retour, qu'il était contreproductif d'user d'un mot qui pourrait être retourné contre lui, il entretient une illusion sur son départ de l'*Urbs*, déni qui se retrouve aussi dans le discours contradictoire qu'il tient sur les causes de son exil. Il en rend responsables plutôt ses amis qui l'auraient mal conseillé, que ses ennemis qui l'y auraient contraint. Ceux qui auraient dû l'éclairer correctement ne l'ont pas fait : Pison lui recommande de s'éloigner, Gabinius d'attendre ; Hortensius et les *optimates* lui indiquent délibérément la mauvaise voie par *perfidia* et par *invidia* ; César et Pompée, par calcul, l'embrouillent un peu plus en lui suggérant, le premier, de quitter la Ville, le second, de rester et résister¹⁵. Son ami Lucullus l'exhorte à lutter, son autre ami Atticus ne lui fournit aucun avis¹⁶ ! Parmi les trois solutions qui s'offrent à lui : demeurer à Rome, rechercher l'affrontement les armes à la main, quitter la ville, il choisit cette dernière, la plus mauvaise. Dans ses interminables ruminations, il en vient à exonérer ses adversaires de toute responsabilité : « Ce sont mes fautes qui ont tout fait », « ... Si la peine est pour nous deux, la faute est à moi seul »¹⁷. Il est l'unique artisan de son malheur, un malheur exceptionnel, dont le récit réitéré n'exclut pas l'exagération rhétorique : « Qui tomba de si haut, pour une si noble cause, avec plus de ressources personnelles dans son talent, son expérience et son crédit, défendu par une plus forte ligue de tous les gens de bien ? Puis-je oublier ce que je fus ? Ne pas sentir ce que je suis ? Quels honneurs j'ai perdus ? Quelle gloire ? Quelle famille ? Quels avantages de fortune ? Quel frère ? »¹⁸. L'accumulation de critères surligne la chute tout en définissant au passage les composantes de l'identité. Ses lettres expriment un abattement profond ; il verse d'abondantes larmes ; l'auto-accusation, dans son double aspect d'incapacité et de culpabilité, apparaît fréquemment.

Le paradoxe se voit aussi dans l'aspect en apparence peu cohérent de sa fuite. Quittant Rome, il se dirige vers Brindes¹⁹, puis change d'avis et se rend à Vibo²⁰, repart vers Brindes, toujours dans le sud de l'Italie. En pleine incertitude, il

¹⁴ Jean-Pierre De Giorgio, « Absence et présence dans les lettres d'exil de Cicéron », *Interférences* [En ligne], 8 | 2015, mis en ligne le 03 novembre 2014, consulté le 04 décembre 2014. URL : <http://interferences.revues.org/5468>.

¹⁵ Dion Cassius : « César et Pompée parlaient ainsi, non qu'ils fussent d'un avis opposé, mais pour tromper Cicéron sans qu'il s'en doutât », *Histoire romaine*, Livre XXXVIII, 15.

¹⁶ Cicéron, Q. fr. 1, 4, 1 ; Att. 4, 3, 5.

¹⁷ Cicéron, *Ter.*, 59, 79.

¹⁸ Cicéron, *Att.* 3, 10.

¹⁹ Forme francisée de Brindisi, ancienne cité grecque dénommée Brundisium après sa prise par les Romains (-267). Seul port vraiment protégé de la côte adriatique, ce qui en fait une porte vers l'Orient dès l'époque romaine, la ville avait été rapidement reliée à Rome par la Via Appia.

²⁰ Vibo : ville et colonie de la Calabre inférieure (Bruttium), aujourd'hui Bivona.

désire éviter la Grèce, dans la crainte d'y être assassiné par Autronius²¹, un complice de Catilina : « Vous m'engagez à me rendre en Épire et vous m'y offrez votre maison... Mais d'abord c'est un détour ; puis j'ai à craindre Autronius et les autres conjurés ; enfin, vous n'y êtes point. Comme séjour, une maison en état de défense me conviendrait. Comme lieu de passage, elle n'est point nécessaire. Si j'osais, j'irais à Athènes : c'était mon vœu. Mais j'y trouverai des ennemis... De plus on dira qu'Athènes n'est pas à une distance suffisante de l'Italie... Sachez seulement que jamais semblables calamités n'accablèrent un homme... »²². Cependant il s'embarque pour Dyrrachium²³, puis se rend à Thessalonique, envisageant de gagner peut-être Cyzique en Asie, mais demeure à Thessalonique, avant de regagner Dyrrachium.

L'exil, qui entraîne l'humiliation du personnage public, l'exclut plus encore de la communauté en provoquant son ensauvagement²⁴. Le voyage d'exil est d'abord un voyage nocturne, or la nuit inquiète dans le monde gréco-romain car elle permet de se soustraire au regard de la cité : le monde de la nuit est celui de l'illégalité, de la violence, de la subversion, de la conjuration. Cicéron qui part vers minuit abandonne symboliquement le monde civilisé, pour des zones marginales, aux frontières de la civilisation. L'opposition qui s'établit alors entre le personnage public et l'exilé renvoie à l'antagonisme entre civilisation et barbarie, et l'exil à proximité des peuples barbares ou chez eux participe aussi du processus d'ensauvagement, même si pour l'orateur l'exil ne consiste pas à être le plus loin possible de Rome, mais simplement hors de Rome. Un tel processus ne peut qu'atteindre profondément l'orateur car il dénote la déstructuration de la

²¹ Publius Autronius Paetus, « ami d'école de Cicéron » (Morabin) est élu questeur en -75, avec l'orateur comme collègue, puis consul en 65 av. J.-C. avec Publius Cornelius Sulla, le neveu du dictateur ; mais il ne peut exercer son consulat car il est accusé, avec son collègue, de brigue. Tous deux sont destitués. Un an plus tard leur élection est invalidée. Aigri, Autronius participe à la conjuration de Catilina. Bien qu'ayant stipendié un sicaire pour assassiner Cicéron, il n'en sollicite pas moins comme défenseur l'orateur qui refuse. Il s'enfuit en Épire. Quand, en 58 av. J.-C., Cicéron est exilé, il craint qu'Autronius ne l'assassine s'il traverse la Grèce. C'est l'une des raisons qui le font presser Atticus de se joindre à lui, pour bénéficier de la protection de son escorte.

²² Cicéron, *Att.* 3, 7.

²³ La colonie d'Epidamnos avait été fondée en -627 par des colons venus de Corinthe et de Corcyre (Strabon). Les Romains s'en emparent en -229 et la rebaptisent Dyrrachium. La ville revêt une importance stratégique pour Rome car c'est le port d'arrivée des Romains venus de Brundisium, et le point de départ de la Via Egnatia, la route militaire qui traverse le sud de la péninsule balkanique et mène à Byzance par Thessalonique. Le nom italien de Durazzo est aujourd'hui Dürres, deuxième ville d'Albanie.

²⁴ Emerik Flamment, « La représentation du voyage d'exil au II^e-I^{er} siècles avant Jésus-Christ : au miroir du voyage officiel », p. 17-46, dans Philippe Blaudeau, *Exil et relégation. Les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne...*, *op. cit.*

personnalité officielle, soulignée par la privation de ses biens, auxquels Cicéron associe sa *dignitas* : sa *domus* du Palatin, pillée et brûlée, représente sa dignité politique, ses *villae* du *Latium*, cadres de nombreux dialogues, confisquées, figurent sa dignité philosophique. Dès lors un lien est suggéré entre la perte des biens et l'identité perdue. Le départ, l'absence signent ainsi la perte de tous les espaces, du cercle familial à celui de l'existence publique, où s'inscrit le citoyen et s'instaure son identité. L'exilé est dépouillé de tous les éléments matériels constitutifs de sa qualité de citoyen, or pour Cicéron, l'identité demeure encore largement indissociable de sa présence symbolique et effective à Rome, le lieu par excellence où se définissent les identités. L'absence génère ainsi, pour reprendre l'expression de David Le Breton, une disparition de soi-même : « Je n'ai pas seulement perdu, en effet, mes biens (*mea*) et ceux que j'aime (*meos*), j'ai perdu ce qui était moi-même (*me ipsum*). Oui, que suis-je à présent ? (*quid enim sum ?*) »²⁵, se lamente l'orateur. La privation d'identité sociale, qui provoque la perte d'identité morale, est une sorte d'anticipation de la mort biologique²⁶. L'exilé qui n'a plus devant ses yeux la raison totale de son existence est cet homme déraciné qui vit son exil comme s'il goûtait la mort : « ... Vous diriez d'un mort qui respire. Ah ! Que ne suis-je mort en effet ! »²⁷. L'exilé ne pleure pas une parcelle de terre qui, de fait, ne lui appartient plus, mais il pleure ce rapport à l'être qu'il a perdu et qui le définissait, « conscience déchirée qui se sait être là où elle n'est plus, mais aussi n'être jamais plus là où elle est »²⁸.

Tel se présente l'orateur, enfoui dans l'affliction, l'auto-apitoiement, les larmes. Ne sachant plus qui il est, ni ce qu'il fait, ni ce qu'il dit, quelle piètre image donne-t-il de lui ? « Vous ne jugerez que trop de l'agitation de mon âme à l'incohérence de cette lettre »²⁹, écrit-il par exemple à Atticus. L'orateur a donc éprouvé un profond choc affectif, une blessure morale et narcissique cruelle qui a conduit dans les années 1960 et 1970 – période où la psychanalyse submerge le champ littéraire – un certain nombre de chercheurs, comme Pierre Briot, à s'interroger sur sa santé psychique³⁰. Les lettres d'exil de l'orateur hystéroïde d'une

²⁵ Cicéron, *Att.* 3, 15, 2.

²⁶ Émilie N'diaye, « Les souffrances de l'exil dans la Correspondance de Cicéron », dans Patrick Laurence et François Guillaumont, *Les écritures de la douleur dans l'épistolaire de l'Antiquité à nos jours*. Tours : Presses Universitaires François Rabelais, 2010, 365 p., p. 189-208.

²⁷ Cicéron, *Q. fr.* 1, 4, 1.

²⁸ Olivia Bianchi, « Penser l'exil pour penser l'être », *Le Portique* [En ligne], 1-2005 | *Varia*, mis en ligne le 12 mai 2005, consulté le 23 février 2015. URL : <http://leportique.revues.org/519>.

²⁹ Cicéron, *Att.* 4, 3, 8.

³⁰ Pierre Briot « Sur l'exil de Cicéron », *Latomus*, 1968, vol. 27, p. 406-414 ; « Approches d'une psychanalyse de Cicéron », *Latomus*, 1968, vol. 28, p. 1040-1049 ; « Traces névrotiques chez Cicéron », *Latomus*, 1973, vol. 32, p. 595-605 ; « Traces obsessionnelles chez Cicéron », *Latomus*, 1977, vol. 36, p. 475-481.

curiosité insatiable, incapable d'oublier sa propre image, habité du désir permanent d'être le premier, de l'emporter sur tous, ne signalent-elles pas une affection mélancolique, des traces obsessionnelles ou névrotiques, un complexe d'Œdipe non réglé, produisant une intense frustration résultant de l'impossibilité à la fois d'aimer et d'être aimé ? Cicéron est haï pour ce pour quoi il devrait être aimé : avoir sauvé la république ! L'épisode méconnu de l'exil serait ainsi l'anéantissement de l'orateur et la négation de sa *persona*, son masque, son rôle.

*

Cicéron pourtant s'inscrit en faux contre ces analyses : « ... Le chagrin, dit-on, va jusqu'au point d'affecter ma raison. Non, ma raison est entière »³¹, écrit-il à Atticus le 8 août, « ma douleur ne va point jusqu'à me faire perdre l'esprit, et c'est même une de mes douleurs de sentir mon esprit si ferme »³², ajoute-t-il le 19 août. Car l'exil de Cicéron est plein de débats qui le remplissent ; il ne doute pas de son retour ; il pense aux procédures qui le permettront ; il regrette d'être parti. Par-dessus tout, il n'éprouve pas cette déterritorialisation dont souffrent Ovide³³ et Sénèque³⁴, autres exilés, car il s'accroche au territoire de la rhétorique et son dépassement, au sens fort, est limité.

Le départ de Cicéron a pu en effet paraître précipité, mais ce n'est pas furtivement qu'il quitte Rome : après avoir pris le temps de consacrer au Capitole une statue de Minerve qu'il aimait par-dessus tout, avec cette inscription : « A Minerve, gardienne – *phulakida* – de la cité », après avoir compté avec Atticus 2500 sesterces, il prend la route entouré de certains de ses amis et de ses serviteurs, de bon nombre de ses clients, hommes libres et esclaves, qui l'escortent au moins jusqu'à sa villa d'Arpinum (Ⓐ)³⁵.

³¹ Cicéron, *Att.* 4, 3, 13.

³² Cicéron, *Att.* 4, 3, 15.

³³ Exilé par Auguste en 8/9 à Tomis (Constanța en Roumanie) où il meurt en 18. *Relegatus*, il conserve sa citoyenneté, sa fortune, sa liberté de poursuivre sa carrière d'écrivain et de communiquer avec sa femme et ses amis.

³⁴ Exilé en Corse vers 41 par Claude, jusqu'en 49. Bien qu'il ait écrit de l'île : « Terre horrible où l'on ne voit partout que de vastes déserts », il soutient qu'il n'y a rien d'essentiel que l'homme puisse perdre dans l'exil, car « d'où que provienne le regard qui se pose sur le ciel, la distance est partout la même entre le domaine du divin et celui de l'humain » (*Consolation à sa mère Helvia*)...

³⁵ C'est l'interprétation d'Appien : « Cicéron ... décida, lui aussi, un exil volontaire ; et une foule d'amis l'escorta, tandis que le Sénat le recommandait à des cités, à des rois et à des princes », *Guerres civiles*, II, 3, 15.

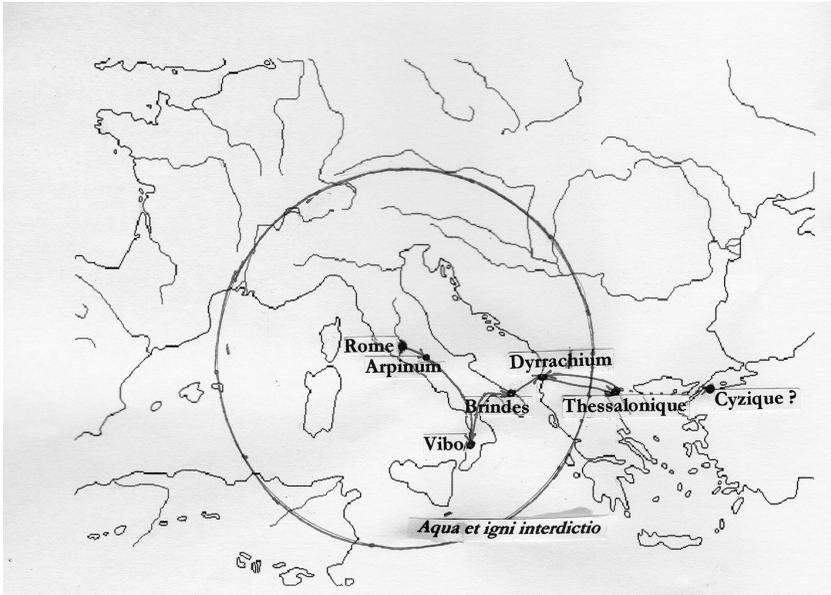


4. Cicéron, son ami Atticus, son frère Quintus dans sa villa d'Arpinum³⁶

Plus tard, lorsqu'il quitte Vibo pour aller s'embarquer à Brindes, il est suivi par les gens du pays, dont il est le patron, et qui lui rendent ce devoir, et sera d'ailleurs accompagné jusqu'à Brindes par quatre amis, sans doute de rang modeste ou des clients, qu'il renverra par la suite à sa femme. En septembre, avant de quitter Thessalonique, il écrit à Atticus : « Je ne compte garder qu'une suite peu nombreuse. Je congédierai le gros de mon monde », ce qui indique clairement que l'exilé n'est pas seul ni abandonné, comme le veut un certain topos littéraire.

Quant à son itinéraire, qui semblait erratique, il est logique, sinon mûrement pesé et s'explique par l'évolution du contexte (5).

³⁶ Huile sur toile (91,5x129,7 cm ; 1769-70) de Richard Wilson (1713/14-1782). Ashmolean Museum, University of Oxford.



5. Le voyage d'exil de Cicéron

Il se rend à Vibo, parce qu'il est le patron de cette ville proche de Rome, pour y attendre les résultats d'une demande d'atténuation de la *rogatio*, qui l'autoriserait à vivre plus près de l'Italie et peut-être même à l'intérieur : à Vibo, le Sicilien Vibius³⁷ ayant refusé de l'accueillir, il séjourne à proximité dans la ferme d'un nommé Sica, sans doute l'un de ses affranchis³⁸. Si l'amendement est favorable, il se dirigera vers la Sicile ou Malte, sinon, il ira à Brindes et de là en Épire³⁹. L'amendement, on le sait, lui est défavorable, et du reste son « ami », le propréteur de Sicile C. Vergilius⁴⁰, qui pourtant lui doit sa province, pour avoir essuyé de multiples attaques de Clodius, lui interdit de se présenter dans l'île, où les habitants l'auraient accueilli à bras ouverts, en souvenir de sa questure bienveillante et de la défense de leurs intérêts contre Verres. Il s'embarque pour

³⁷ Il lui devait pourtant beaucoup, notamment d'avoir été sous son consulat préfet des ouvriers, charge qui marque généralement l'entrée dans l'ordre équestre.

³⁸ Jacques Morabin, *Histoire de l'exil de Cicéron*, *op. cit.*

³⁹ Clement L. Smith « *Cicero's journey into exile* », *Harvard Studies in Classical Philology*, Vol. 7 (1896), p. 65-84.

⁴⁰ Publius Gaius Vergilius Balbus, précédemment préteur urbain et collègue dans la préture du frère de Cicéron, alors propréteur de Sicile.

l'Épire – Atticus n'y a-t-il pas un domaine à Buthrotum⁴¹ ? – et explique ainsi à Terentia son installation à Dyrrachium : « Je suis venu à Dyrrachium parce que c'est une ville libre, parce qu'elle m'est dévouée, parce qu'elle est près de l'Italie ». Le choix n'est pas original, car la majorité des exilés romains s'y installe, ce qui révèle aussi la recherche d'une convivialité culturelle. S'il quitte Dyrrachium pour Thessalonique, c'est parce que le questeur de la Macédoine, Cnaeus Plancius⁴², vient le chercher avec promesse de le fêter.

Cicéron n'est donc pas désorienté et semble avoir été partout très bien reçu. Avant même de quitter l'Italie, n'a-t-il pas été accueilli pendant une quinzaine de jours aux environs de Brindes par son ami Laenius Flaccus⁴³, qui n'hésite pas à le recevoir dans ses jardins en dehors de la ville en dépit des sanctions prévues par la loi de Clodius ? Il faut préciser d'ailleurs que cet ami ne s'exposait pas à une exécution pour lui avoir offert l'*hospitium*, tout au plus à une poursuite devant un tribunal. Le même Laenius Flaccus, son père et ses enfants l'accompagnent jusqu'au port le jour de son embarquement. A Dyrrachium, il est rejoint par le questeur de Macédoine, Plancius, qui l'invite à Thessalonique où il le garde six mois en le traitant splendidement. Ce séjour à Thessalonique est tout sauf discret, car l'orateur y reçoit une infinité de visiteurs : « Ce lieu, écrit-il bizarrement à Atticus, n'est pas ce qui convient à une infortune comme la mienne et à de si grandes douleurs », comme si le décor ne s'accordait pas à la tonalité du rôle que manifestement il joue. L'hospitalité dont le gratifie Plancius est du reste intéressée : le questeur en effet espère à la fin de sa magistrature accompagner l'orateur à Rome ; se glorifiant des attentions qu'il a eues pour lui, il en aura des remerciements publics de la part du Sénat et s'en servira pour obtenir le tribunat. Toutefois Cicéron doit le quitter plus tôt que prévu, car il apprend l'arrivée de son ennemi personnel, le nouveau

⁴¹ Fondée par la tribu grecque des Chaoniens, la cité du nord-ouest de l'Épire est prise par les Romains en -167. Buthrote enferme un port abrité à l'extrémité d'une péninsule située en face de Corcyre. Atticus, dès 59 avant J.-C., avait acheté à Buthrote un très grand domaine dans lequel il pratiquait un élevage spéculatif. L'ami de Cicéron est à la fois le protecteur et le banquier de Buthrote. César y fondera par la suite une colonie malgré l'opposition d'Atticus. Aujourd'hui Butrint en Albanie.

⁴² Questeur en Macédoine en -58, alors que le propréteur était L. Apuleius Saturninus, un ami de Cicéron effrayé à l'idée de montrer la moindre sympathie à l'orateur. Plancius quant à lui passa outre et, de mai à novembre, il accueille Cicéron à Thessalonique. Rentré à Rome, il y est élu en -56 tribun de la plèbe, et deux ans plus tard, édile. Son adversaire battu, Laterensis, lui intente un procès pour achat de voix. Plancius est alors défendu par Cicéron qui obtient son acquittement.

⁴³ Appartenant à la *gens* noble Laenia de Brindisi, Marcus Laenius Flaccus a transformé sa demeure, sur l'une des collines au nord du port, en un cénacle de culture accueillant artistes, écrivains, hommes de science, parmi lesquels Horace, son parent. Il s'honore particulièrement de l'amitié de Cicéron qu'il reçoit pendant treize journées. Il l'accueille à nouveau au retour de son exil.

gouverneur Pison⁴⁴. Mais au lieu de se rendre à Cyzique, dans la province d'Asie, il retourne à Dyrrachium, sans doute parce que les autorités sont bien disposées à son égard, mais aussi parce qu'il comprend que la situation à Rome évolue favorablement et il souhaite se rapprocher de l'Italie, comme il l'écrit à Terentia⁴⁵. A Dyrrachium beaucoup de gens viennent le voir par sympathie et les cités grecques rivalisent entre elles pour lui envoyer des ambassades⁴⁶. Ces arrangements montrent donc un politicien singulièrement lucide, et non un exilé à la dérive.

Pour autant, ses lettres qui ne contiennent pour ainsi dire pas de nouvelles ni de détails concrets sur ce qu'il fait, sont émaillées des lamentations et des pleurs d'un homme qui dit passer presque tout son temps dans le désespoir et le chagrin : « Je suis toujours ici, languissant, incapable de parler, de penser »⁴⁷, écrit-il à Atticus de Thessalonique au terme d'une longue missive.

Toutefois, les déplorations et plaintes de l'orateur n'ont pas pour objectif d'atténuer si faire se peut, en les verbalisant, les souffrances de l'éloignement, mais bien plutôt de persuader ses lecteurs de son statut de victime⁴⁸. Car ces lamentations, ces repentances existent essentiellement pour être dites à autrui : en plus de décrire celui qui écrit et de fixer dans l'esprit du destinataire une image dramatique, les récriminations doivent agir émotionnellement sur le lecteur. Le souci qui anime Cicéron est celui de l'efficacité : ses lettres ne sont pas un journal intime où il se livrerait, mais un outil de communication qui cherche à produire un effet sur le destinataire. L'orateur manifeste ses émotions pour créer des représentations affectives chez le destinataire resté à Rome et mettre en œuvre une stratégie globale de persuasion émotive pour le faire agir en faveur de l'exilé. L'être intime est mis au service de l'être social, l'orateur politique. L'exil n'est pas vécu comme espace et temporalité de déréliction, mais il reconstruit un espace politique, le seul sur lequel Cicéron puisse agir. « Dans cet espace, écrit Emilia N'Diaye, l'articulation

⁴⁴ Lucius Calpurnius Piso Caesoninus, homme politique de la *gens Calpurnia* (branche Piso), beau-père et donc allié de César, consul en -58 avec Gabinus, s'entend avec Clodius Pulcher pour faire exiler Cicéron. Quoique Tullia, la fille de Cicéron, ait épousé son fils (fidèle à l'orateur), Pison lui refuse son soutien. Pison est ensuite nommé proconsul en Macédoine (-57/-55) qu'il met en coupe réglée.

⁴⁵ François Guillaumont, « Vie publique et vie privée dans les lettres de Cicéron à Terentia (*Ad Familiares* 14, 1-4) », *Interférences* [En ligne], 8 | 2015, mis en ligne le 30 octobre 2014, consulté le 05 décembre 2014. URL : <http://interferences.revues.org/5457>.

⁴⁶ Plutarque, *Vies parallèles*, « Cicéron », trad. A.-M. Ozanam, dir. F. Hartog, annotations J.-M. Pailler. Paris : Gallimard Quarto, 2001, 2292 p.

⁴⁷ Cicéron, *Att.* 4, 3, 12.

⁴⁸ Charles Guérin, « Délibération, conseil et prise de décision dans les lettres d'exil de Cicéron », *Interférences* [En ligne], 8 | 2015, mis en ligne le 31 octobre 2014, consulté le 04 décembre 2014. URL : <http://interferences.revues.org/5509>.

du corps et de l'esprit est fondamentale », car le corps a été façonné comme corps civique et culturel⁴⁹.

C'est délibérément que l'orateur accumule les ratiocinations qui donnent l'impression d'une « machine qui tourne à vide » : « Pour éviter de m'abandonner tout entier au chagrin, je me propose des sortes de thèses à la fois politiques et liées aux circonstances actuelles, propres à distraire mon esprit de ses plaintes et à l'exercer sur l'objet même qui nous occupe »⁵⁰. La multitude de demandes, d'injonctions, sous forme impérative ou au subjonctif d'atténuation, de conseils, de pinaillages révèle la volonté de former une délibération aussi pertinente que possible. Toutes les lettres d'exil ressassent la nécessité d'évaluer la situation, de peser les choix possibles et, finalement, d'arriver à la bonne décision, celle qui assurera la sécurité des siens et son retour à Rome.

Hors la tribune publique, la machine à délibérer fonctionne toujours. Cicéron délibère sur les lieux de l'exil, ses affaires familiales, les modalités de son rappel. Comme dans ses discours, les lettres confrontent les hypothèses, conduisent des débats, pèsent le pour et le contre. Sans doute l'orateur reconnaît-il clairement son impuissance à prendre une décision réfléchie (*consilium*) à cause des lacunes de son information : la *dubitatio*, l'interrogation dubitative, qui est la première phase de la décision, ne peut être dépassée⁵¹. Au final cependant, l'exil n'est pas vacuité ou déstructuration, mais continuation de la politique sous d'autres aspects. Cicéron y reconstruit, par un espace d'écriture, un espace de délibération semblable à celui qu'il a perdu, pour éviter de le perdre tout à fait. Si, à la différence de la tribune, cet espace semble ne déboucher sur rien, il maintient l'orateur dans sa fonction, par le dialogue, et par le lien qui perdure avec ses interlocuteurs, nonobstant la tonalité dramatique qui s'effacera bien vite, de retour à Rome !

*

Il y a un blanc de plusieurs mois dans la correspondance de Cicéron et donc une lacune correspondante dans la connaissance de son exil. L'orateur est toutefois autorisé à rentrer à Rome, et son retour s'opère en un triple retournement.

D'abord celui de la conjoncture qui redevient favorable. Pompée qui l'avait délaissé devient hostile à Clodius à la fin de -58, et s'emploie à son retour : il organise en sous-main un véritable *consensus Italiae* pour le rappel de l'exilé⁵², notamment par une tournée en Italie où il compte de nombreux clients, et parvient

⁴⁹ Émilie N'diaye, « Les souffrances de l'exil dans la Correspondance de Cicéron », art. cité.

⁵⁰ *Cicéron, Att. 9, 4, 1-3.*

⁵¹ *Ibidem.*

⁵² Jean-Marie Pailler, notes à « Cicéron », Plutarque, *op. cit.*

ainsi à attirer en masse les provinciaux aux comices centuriates, après que César, longtemps silencieux en Gaule malgré les tentatives de communication de Varron ou Sextius, a finalement donné son accord. Les consuls Spinther et Népos – ce dernier a changé d'avis sur l'orateur – Milon, alors tribun de la plèbe et l'ennemi de Clodius, poussent le Sénat à décréter le retour de l'exilé. La foule des participants aux comices réduisant à l'impuissance les bandes de Clodius, sanctionne cette décision et la loi de rappel est votée le 4 août 57. Le 5, Cicéron qui s'était rapproché, débarque à Brindes, puis rentre à Rome le 4 septembre dans une atmosphère de triomphe. « J'eus l'impression que Rome elle-même, arrachée de ses fondations, s'avançait pour prendre dans ses bras l'homme qui l'avait sauvée »⁵³ : peut-on imaginer plus clair schéma de « renversement en son contraire », eût dit Freud, qui dans le mouvement-même, nie la réalité qu'a été l'exil ?

Le second retournement est bien sûr celui de sa situation personnelle : « J'ai reconquis ma place brillante au forum, mon autorité au sénat et la reconnaissance auprès des gens de bien »⁵⁴, écrit-il à Atticus ; il ne va pas tarder à récupérer ses biens mobiliers et sa maison reconstruite aux frais de l'État⁵⁵. Le retour à Rome est présenté comme une nouvelle naissance, l'ancrage dans la cité lui offre à nouveau la visibilité, la restitution de sa *dignitas* lui rend l'identité et la raison sociale, sa *persona* d'orateur, qu'il manifeste aussitôt par un brillant discours de remerciement au Sénat, puis au peuple, où il va jusqu'à présenter la décision qu'il a prise de quitter Rome comme une *deuotio* : « Étant donné que j'ai imploré Jupiter très bon et très grand et tous les autres dieux immortels, citoyens, au moment où j'ai dévoué ma personne et mes biens pour votre sauvegarde »⁵⁶, interprétation qu'il récuse plus tard mais qui l'autorise à se présenter comme le double sauveur de la république : une première fois en -63 en éliminant Catilina et ses complices, une seconde fois en -58 en évitant par son départ que la Ville ne soit mise à feu et à sang. L'exil, temps d'une écriture de posture rhétorique, voit son histoire réécrite par les discours postérieurs⁵⁷...

Toutefois Cicéron a opéré un dernier retournement, qu'il appellera un an plus tard sa palinodie, dans une lettre à Atticus. Même s'il prétend rester fidèle à ses convictions, fragilisé par son exil, il doit accepter de se rapprocher des triumvirs

⁵³ Cicéron, *In Pisonem*, 22, 52.

⁵⁴ Cicéron, *Att.* 4, 1, 3.

⁵⁵ Michèle Ducos, « De l'exil à la domus : les problèmes de droit liés à l'exil de Cicéron », *Interférences*, [En ligne], 8 | 2015, mis en ligne le 11 décembre 2014, consulté le 18 décembre 2014. URL : <http://interferences.revues.org/5453>.

⁵⁶ Cicéron, *Post reditum ad populum*, 1.

⁵⁷ Gérard Salamon, « Lettres et discours de Cicéron : regards croisés sur les années 58-56 », *Interférences* [En ligne], 8 | 2015, mis en ligne le 31 octobre 2014, consulté le 05 décembre 2014. URL : <http://interferences.revues.org/5496>.

après les accords de Lucques tout en tentant de distendre les liens entre eux⁵⁸. Dans le discours *De provinciis consularibus* prononcé à la fin du mois de juin 56, il plaide en faveur du prolongement du commandement de César en Gaule, confortant le futur dictateur dans son ascension vers le pouvoir personnel, et se soumet surtout à Pompée qui l'incite fortement à ne plus leur faire opposition publiquement. L'illusion d'un gouvernement des *boni*, ceux qui, à distance égale des *optimates* et des *imperatores*, mettent l'intérêt de l'État au-dessus de tout, s'est définitivement évanouie.

Quel retour l'orateur vit-il cependant ? De quoi avait-il été dépossédé, puisqu'il le récupère intégralement une fois revenu dans la Ville ? Durant cette expérience, Cicéron s'est raidi contre l'étrangeté, l'étranger, y compris cet étranger que l'on ne saurait reconnaître en nous-mêmes : l'inconscient. Partout reconnu, partout fêté, qu'avait-il perdu par l'exil, lui qui a du mal à voir le monde d'une autre rive ? Si l'exil, la disparition, peuvent être une abrasion des significations qui maintiennent l'individu dans le monde, le dispositif de déracinement n'a libéré aucun mécanisme de contre-enracinement⁵⁹. La seule potentialité heuristique de l'expérience exilique est-elle celle du reniement et de l'incertitude, indices qui seront à nouveau présents dans la période qui précède immédiatement sa mort, son définitif exil ?

** **

La palinodie indique que, dans les excès rhétoriques de l'exil, Cicéron a éprouvé cette « incertitude radicale sur la continuité et la consistance de soi »⁶⁰. L'orateur, figé sur un régime que remet en cause la fluidité de la conjoncture, ne supporte plus la désagrégation progressive et la disparition d'un système dans lequel il a réussi, qu'il juge bon ; c'est pourquoi il part. La crise qu'il vit en exil fait de lui le premier citoyen à dessiner sur le mode tragique la difficulté d'être soi, d'être un individu, d'avoir une identité : le citoyen de la Rome républicaine jouissant d'une liberté aristocratique en partie rêvée – qui est, *mutatis mutandis*, le citoyen des classes moyennes de nos sociétés démocratiques jouissant de cette même liberté, en partie rêvée...

Lorsque soumis à cette tension qui met en jeu son identité il part de Rome, il est confronté, par l'exil, à une forme de disparition de soi, selon le mot de David

⁵⁸ Jacques-Emmanuel Bernard, « Amitié et *officium* épistolaire : les lettres de Cicéron à P. Cornelius Lentulus Spinther », *Interférences* [En ligne], 8 | 2015, mis en ligne le 31 octobre 2014, consulté le 05 décembre 2014. URL : <http://interferences.revues.org/5484>.

⁵⁹ V^e Assises Nationales de la Recherche Stratégique : *Mondialisation, Politique et Religions : Affrontements et Perspectives*. Intervention de Régis Debray, 21 novembre 2014, http://csfrs.fr/sites/default/files/3_regis_debray.pdf.

⁶⁰ Marcel Gauchet, *Un monde désenchanté ?* Ivry-sur-Seine : éditions de l'atelier, 2004.

Le Breton⁶¹ : mais il refuse d'être plongé dans un exil intérieur par l'exil. Ces lettres qui empilent ce que nous prenons pour de pathétiques et vaines ratiocinations, expriment au contraire un travail sur soi, annonçant ce qu'écrit Foucault : « La tâche de s'éprouver, de s'examiner, de se contrôler dans une série d'exercices bien définis place la question de la vérité – de la vérité de ce que l'on est et de ce qu'on est capable de faire – au cœur de la constitution du sujet moral ». L'orateur montre ainsi que la question de la soumission et de l'obéissance, mais sans doute celle aussi du rêve et de l'illusion, sont au cœur des problématiques de l'exil.

⁶¹ David Le Breton, *Disparaître de soi. Une tentation contemporaine*. Paris : Métailié, 2015, 205 p.